L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI 9 AOUT 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

NORMANDIE Frangeul, mercredi, 6 aout.

LABRADOR. Collier, mercredi, 13 aout.

CANADA de Kersabiec, mercredi, 20 aout.

Prix au passage pour le Havre: première cabine (vin compris)...$80 et $100

Deuxième classe...$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $22 avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à

AD. SCHREIBER, 61 rue Carondelet, au premier

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie, Agents-généraux, 43 rue de l'Union,

22 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis,

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,

LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers, $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet, Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.

3 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant [Mercred. 13 aout] à 8 A. M.,

Cette ligne se compose des steamers suivants—

KNICKERBOCKER. HUDSON, LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer

HUDSON,

Capt. C. H. R. Freeman.

arrera de son quai, au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P.0/0

Passage -Cabine...$40

Entrepont...20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO

Rue Carondelet No 41.

4 mai—1an

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis

NEW CAMELIA.

SAISON D'ETE,

Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:

	TRAINS
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing	1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing	4 p. m.
EXCURSIONS.	
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing	8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing	7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville	6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement	6 p. m.
RETOUR	
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis	5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis	6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches	3 p. m.
Alema et le temps le permettant	

PRIX DU TRAJET aller ou retour...$1 00

JOURS D'EXCURSION, aller et retour...$1 00

Enfants, moitié prix.

Le frêt est reçu journellement à la gare de frêt du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent, 47 rue Carondelet.

20 avril

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)

HAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, surintendant CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.

Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION

Part tous les LUNDIS, MERCREDIS et les VENDREDIS, à 12 M.

Côte Supérieure et Donaldsonville.

WHISPER,

Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour tous les bateaux ci-dessus nommés.

B. RIVET, Agent.

20 janv—

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 33 rue Dauphine immédiatement après la bâtisse formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. D. S.,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150......RUE DU CANAL......150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Fournisseur de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme	2,578 Tx.	Rouen	2,578 Tx
Paris	2,578 Tx.	Bordeaux	2,578 Tx
Hâvre	2,578 Tx.	Marseille	2,578 Tx
Nantes	2,578 Tx.		

Le nouveau Steamship PARIS partira pour le Hâvre vers le 12 août, et sera suivi par le steamship ——— vers le ——— 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, 2ème classe, $60, entrepont, $35

Billets d'aller et retour [entrepont], valables pendant six mois, $63, d'Anvers ou Bordeaux,

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture [avec vin ou café], lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.

Le steamship PARIS est parti du Hâvre le 5 juillet, partant d'Anvers le 7 juillet et de Bordeaux le 12 juillet.

La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à

13avr FORSTALL, CLAYTON & CO. 173 rue Commune.

PHARMACIE DUCONGE.

39......RUE DE CHARTRES......39

NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de:

MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.

Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du Willox's Dysentery Remedy. 1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ.

Coin des rues Royale et Bienville

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaquée, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.

N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.

1er aout—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

LA VIEILLE ROUTE, SI SURE,

Qui conduit à toutes les villes de l'Est, sans changement de CAR, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fa, Lynchburg, et Washington, D. C., en chars dortoirs. Trains complet de la Nlle-Orléans à Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m
Côte accomodations	3:35 p. m.	9:05 a.m
Malle rapid	6.25 p. m.	9:15 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Bureau des billets, coin St Charles et Commune où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."

C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKENY, Assist-Agent-Gén des Pass.
W. B. KNISKEW, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général

J. T. HARAHAN, Directeur Général

26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p.m
Coast accomodation	3:35 p. m.	9:05 a. m
Fast Mail	6:25 p. m.	9:45 a. m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodation can be secured.

C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKEW, Ticket Agent,
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.

J. T. HARAHAN, General Manager.

26 janv—

Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivées.
Express No 2.-9.15 A. M.	Express No 1. 7.00 A. M.
Express No 4. 5.30 P. M.	Express No 3. 10.45 A M

Excursion du Dimanche part...7:30 a m

Excursion du Dimanche arrive...8:20 p m

Le Standard Gauge, voie ferrée en acier à tous les points, Nord, Est et Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati

Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.

Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

MATT. KENNEDY, Agent des Billets.

WM. MURRAY, Agent Général des Passagers pour le Sud.

J. W. COLEMAN, Assist. Agent Gén. des Passagers.

11déc

Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.

Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2. 9:15 A M.	Express No 1. 7:00 A M.
Express No 4. 5:30 P.M.	Express No 3. 10:45 A.M

Sunday Excursion leaves...7:30 a m

Sunday Excursion arrives...8:20 p m

The Standard Guage, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.

Ticket office—22 Camp St., cor. Common.

MATT. KENNEDY, Ticket Agent.

WM. MURRAY, Gen. Southern Pass. Agt.

J W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.

12 déc—

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

Les trains arrivent et partent de la gare du chemin de fer Jackson.

No 2 part à 5 h. P. M. No 1 arrive à 10 h. A. M.

No 4 " 11 A. M. No 3 " 3:10 P. M.

Le No 2 va jusqu'à Bâton-Rouge seulement. Le No 4 va jusqu'à Wilson, Lne., à 33 milles au Nord de Bâton Rouge; fait jonction à Kilbourne, Lne., avec les chemins de fer Clinton & Port Hudson, et à Bâton-Rouge, avec le steamer "Morning Star," pour Bayou Sara.

Les deux trains quittant la Nlle-Orléans font jonction à Burnside avec le steamer "Clifter," pour Donaldsonville.

JOHN BRADLEY, Surintendant.

22 juin—

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

Trains arrive & leave from the Jackson passenger depot.

No 2 leaves 5.00 P. M. No 4 leaves 11.00 A. M.

No 1 arrives 10.00 A. M. No 3 arrives 3.10 P.M.

No 2 runs North only to Baton Rouge. No 4 runs to Wilson, La., 33 miles North of Baton Rouge, makes connection at Kilbourne, La., with Clinton & Port Hudson RR. and at Baton Rouge with steamer "Morning Star," for Bayou Sara.

Both trains leaving New Orleans connect at Burnside with steamer "Clipper," for Donaldsonville.

JOHN BRADLEY, Superintendent.

22 juin—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R. G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ...1 P. M.

Arrivée...11:30 A. M.

Chars-dortoirs entre Raceland, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magasine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.

17 mai 84—1 an

CHEMINS DE FER

QUEEN AND CRESCENT LINE. New Orleans and North-eastern Railroad.

Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points

Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.

Doubles trains-express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

	Départ de la Nlle-Orléans	Arrivée à la Nlle-Orléans
Express du matin	11:00 A. M.	4:10 P. M.
Malle-express du soir	10:00 P. M.	6:00 A. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Contracting Agent.
BARNARD BROWN, Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O. and N. E. Nlle Orléans, Le.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R. Nlle-Orléans, Le.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent
H COLLBRAN, Gen'l Frt. Agent. Queen and Crescent Line. Cincinnati, Ohio.

22 janv—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

DE MILNEBURG. Départ.		DE LA VILLE. Départ.	
5:00	a. m.	5:30	a. m.
6:30	a. m.	7.00	a. m.
7:30	a. m.	8:00	a. m.
8:30	a. m.	9:30	a. m.
11:00	a. m.	11:30	a. m.
12:01	p. m.	1:00	p. m.
1:30	p. m.	2:00	p. m.
2:30	p. m.	3:30	p. m.
3:30	p. m.	4:00	p. m.
4:30	p. m.	4:30	p. m.
5:00	p. m.	5:00	p. m.
5:30	p. m.	5:30	p. m.
6:00	p. m.	6:00	p. m.
6:30	p. m.	6:30	p. m.
7:00	p. m.	7:00	p. m.
7:30	p. m.	7:30	p. m.
8:00	p. m.	8:00	p. m.
8:30	p. m.	8:30	p. m.
9:00	p. m.	9:00	p. m.
9:30	p. m.	9:30	p. m.
10:00	p. m.	10:00	p. m.
10:45	p. m.	10:45	p. m.
11:30	p. m.	12:15	a. m.

Le dimanche les trains partiront toutes les demi heures après 2 P. M. Les trains partant de Milneburg à 10:45 et 11:30 P. M. iront jusqu'à la rue du Canal. Saout—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE

des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Detroit St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux étés lieux de plaisance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser en personne ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du departement des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

R. W. GILLESPIE, Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, Lne.

J. C. WALLER, Agent-Général du départ des passagers Mobile Ala.

Compagnie d'Assurancesde LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président, NEWTON BUCKNER, A. DTLVAILLE RODOLPH WOERSTE.

Cette Compagnie a été fondée e 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif...$4,407,806 24

Passif...2,670,383 44

Surplus...$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans 1er décembre 83.

ASSURANCES.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS, NO. 104 CANAL STREET.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement

Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:

On fire risks		$255,251 36
On marine risks		17,931 68
On river risks		20,305 94
Total premiums		$293,488 98
Less unearned premiums		71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884		$222,248 98
Losses paid—		
On fire risks	$105,667 03	
On marine risks	6,558 87	
On river risks	6,104 92	
Taxes and expenses less interests	15,843 99	
Reinsurances and return premiums	21,137 18	
		155,306 99
Profits		$66,941 99

The company has the following assets:

Real estate	$247,045 88
City time	2,000 00
Bank, railroad and other stocks	63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge	162 590 32
Bills receivable	69,964 67
Premium in course of collection	21,926 85
New Orleans Water Works Co	7,430 50
Stock of Valette Dry Dock Co	11,382 50
Louisiana consols	15,626 25
Cash on hand	46,280 58
	$648,151 34

The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

P. FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.

JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

P. Maspero,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith,	J. J. Fernandez,
D. Fatjo,	Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare,	D. A. Chaffraix,
B. W. Taylor,	Chas. Lafitte.

17 juin—

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quatorzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1884.

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1883:

Primes sur risques de feu		$499,634 93
Primes sur risques de mer		98,191 53
Primes sur risques de rivière		23,466 14
		$621,292 60
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883		140,426 00
Total des primes		$761,718 60
A déduire - Primes sur risques non terminées	$158,474 00	
Primes remboursées	5,258 03	163,732
Primes nettes acquises		$597,985 58
A ajouter—Intérêts et profits et pertes		14,137 13
		$612,123 71
Pertes payées sur les risques de feu	$263 759 05	
de marine	46,308 83	
de rivières	4,144 C2	
Pertes non ajustées	20,000 00	
	334,211 90	
Réassurances	106,410 33	
Réfaction (Rebate)	24,296 26	
Commission d'Agences	69,825 88	
Dépenses d'Agences	9,486 69	
Taxes et Licences	3 544 08	
Dépenses de Bureau	28,278 32	
Dépenses casuelles	3,791 53	579,834 99
Bénéfice net		32,288 72
En moins — Dividendes d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883		15,000 00
Balance des Bénéfices		$17,288 72

ACTIF.

200,000 Bons des Etats Unis 3 0/0, 70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	$289,000 00
Argent en caisse	55,901 31
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	54,102 37
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	27,953 87
Propriétés foncières	1,500 00
Prêts sur hypothèques	63,806 20
Effets à recevoir	3,368 32
Actions	3,840 00
Valeur de la balance du dépôt dans le New Orleans National Banking Association	5,119 68
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$532,091 75

PASSIF.

Capital payé en plein	300.000 00	
Fonds de réserve	34,203 53	
Dividendes non réclamés	2,125 50	
Pertes non réglées	20,000 00	
Primes sur risques non expirés	158,474 00	
		514,803 03
Surplus		$ 17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président,

LEON SERÉ, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.

G. LEGARDEUR, Jr, Notaire.

Ce 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre de capital de l'Association.

LEON SERÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS:

HENRY ABRAHAM,	TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX,	THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET,	DAN'L WENDLING,
E W. HUNTINGTON,	JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX,	J. B. VINET,
A. LAMBERT.	G. LANAUX.

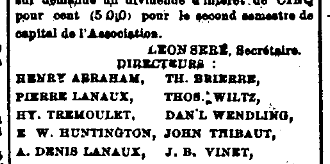

ASSURANCES

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Primes d'incendie	$644,116 33	
Primes maritimes	227,403 48	
Primes de rivières	37,703 99	$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882		201,117 02
Total des primes		$1,110,342 82
A déduire—		
Réservé pour risques non échus	$216,697 92	
Primes remboursées	88,840 82	
Réassurances	167,917 84	475,456 58
Primes acquises		$634,886 24
A ajouter:		
Intérêt sur placements	$33,382 42	
Sauvetage	7,713 48	41,095 90
Revenu net		$675,982 14
A déduire—		
Pertes par le feu	$332,155 56	
Pertes maritimes	107,175 30	
Pertes de rivières	7,746 6	
Total des pertes	$447,077 51	
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses	213,556 33	660,633 84
Profits nets		$15 348 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes		88,205 15
Total du surplus		$103,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige		58,438 46
Surplus net		$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en banque	$94,189 36
Bons 4 0/0 des Etats-Unis	48,000 00
Bons du New Orleans Waterworks	26.000 00
Bons New Orleans City Rail and Co.	27,500 00
Bons New Orleans-Pacific Railway	1,820 00
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00
Bons Levee Steam Cotton Press	24,720 00
Bons Batallon Washington Artillery	500 00
Bons St Bernard Steam Engine	100 00
Actions du New Orleans City Railroad Co	1,500
Actions de la State National Bank	700 0
Actions de la Valette Dry Dock Company	4,000 00
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00
Propriétés foncières de ville	31,581 00
Billets 1re hypothèque	129,364 08
Prêts sur demande	36,920 17
Billets garantis par nantissement	10,000 00
Billets à recevoir en règlement de primes	3 45
Primes en cours de collection	110,149 44
Dû par agents et en voie de transmission	916 65
Compte en suspens	283 36
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance	8,838 07 — $839,440 58

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	216,697 92
Réserve pour pertes non ajustées et non payées	58,438 46
Dividendes non réclamés	370 50
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances	14,818 71
Surplus net comme ci-dessus	45,114 99 — $839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGE.	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. [illegible]RE,	AD. SCHREIBER,
C. T. DUGA	CHAS. E. SCHMIDT.
FATJO.	JULES TUYES.

[illegible] des Fair Grounds

[illegible] de départ: rue du [illegible] (cars verts) [illegible] Dauphine, Dauphine jusqu'à [illegible] Domaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée. [illegible] suivent la même route, [illegible] au lieu de tourner dans la rue Broad [illegible] la rue Domaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station [illegible] devant la porte des Fair Grounds [illegible] à la rue Gentilly, la rue Broad, la [illegible] St-Pierre, et principalement par la rue de [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 38 rue du Camp.

Neuvième Etat de Situation Annuel.

Conformément à l'article 10 de sa charte, cette compagnie publie l'exposé de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1883:

Primes reçues pour des risques d'incendie		$159,570 89
Primes reçues pour des risques de rivières		23,970 89
Primes reçues pour des risques maritimes		4,161 96
Total de primes reçues		$187,703 74
Moins—		
Pertes par l'incendie.	$56,600 60	
Pertes sur les rivières	7,224 90	
Pertes sur les mers	849 60	
Réfaction	25,555 64	
Réassurances	15,489 60	
Primes remboursées	14,621 41	
Licenses et taxes	6,040 84	
Dépenses, commission, loyer, Bureau des Réassureurs Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Patrouille, etc., intérêt, escompte et intérêt	20,757 35	147,149 44
Profits		$40,554 30

La compagnie a l'actif suivant:

Billets du capital-actions	$11,686 22	
Comptant en banque et en caisse	127,943 61	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	164,967 03	
Billets à recevoir	18,361 56	
Installations, meubles de bureaux	4,314 90	
Primes en voie de perception	36,178 57	
		$363,453 89
Passif:		
Capital actions	$150,000 00	
Réserve pour primes non échues, fonds de réserve et surplus	180,825 15	
Pertes non-ajustées	8,870 57	
Intérêt, dividendes, etc., ici déclarés et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	23,758 17	
		$363,453 89

Le bilan qui précède est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, le 16me jour de janvier 1884.

W. O. HART, Notaire

NOUVELLE-ORLEANS, 16 jan. 1884.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur les profits nets de l'année finissant le 31 déc 1883, à savoir:

DIX POUR CENT (10 pour cent) intérêt annuel; et CINQ POUR CENT (5 pour cent) intérêt-dividende sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT (15 pour cent) par an.

CINQ POUR CENT, au Fonds de réserve, conformément à la Section 3 de l'Article VIII de la Charte.

VINGT-CINQ POUR CENT (25 pour cent) dividende de participation aux assureurs.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Directeurs.

Jacob Alexander,	C. Taylor Gauche,
A. A. Maginnis,	Léon Bertoli,
Chas Hemard.	T. Prudhomme,
R. H. Bierhorst,	Alf. H. Isaacson,
C. Spori,	Peter Blaise,
Phil. Beck,	A. H. Sieverd,
P. Egan,	I. N. Marks,
Otto Thoman,	John Fitzpatrick,
Wash Marks.	Geo Welters.

Compagnie d'Assurances des FACTORS AND TRADERS, 49 rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.

Les Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'exposé suivant de ses affaires pour les vingt mois finissant le 31 décembre 1883:

Primes—		
Sur les risques d'incendie	$713,177 06	
Sur les risques de rivières	160,393 28	
Sur les risques de mer	29,249 62	
Primes non échues de 1882	76,079 00	
		$987,898 96
Déduire—		
Primes non échues	163,576 89	
Primes remboursées	66,902 94	
Réassurances	120,080 49	350,560 12
Primes nettes gagnées		$637,338 84
Ajouter—		
Intérêt sur les placements	72,677 83	
Sauvetage reçu	6,161 48	78,839 31
Revenu net		$716,178 15
Déduire—		
Pertes sur incendie	$251,958 22	
Rivières	71,952 43	
Mer	21,913 92	
	$345,824 56	
Réfactions	67,942 33	
Commissions	55,791 31	
Dépenses générales, impressions et fournitures de bureau	83,337 56	
Bureau des Réassureurs	9,159 65	
Taxes d'Etat et de Ville	58,462 05	620,497 59
Balance		95,680
Ajouter profits et pertes, gain dans les valeurs sur le marché, sur les placements		98,692 26
		$194,372 82
Intérêt payé en novembre 1882	$50,000 00	
Intérêt payé en juillet 1883	66,665 40	116,665 40
		$77,707 42
Pertes non payées		79,430 55

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant en caisse	$169,018 57
Comptes en voie de collection	159,595 98
Billets à recevoir, notes en nantissement	27,585 72
Billets à recevoir, billets à primes	5,983 39
Billets à recevoir, billets hypothécaires	104,127 07
Actions de banque et autres valeur du marché	42 [illegible] 00
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	194,[illegible] 00
Bons de ville et d'Etat, valeur du marché	209.0[illegible] 00
Immeuble	166,000 00
Installation et meubles de bureau	4,500 00
Dû au sauvetage	12,500 00

Faisant un total de...$1,096,036 73 qui précède est une copie vraie et exacte de la compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOMAS F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Fait et signé sous serment pardevant moi, 17ème jour de janvier 1884.

(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

Directeurs.

Rohn I. Noble,	John Chaffe,
Richard Milliken,	Sam'l Friedlander
Sam. Walmsley,	A. H. May,
Samuel H. Boyd,	Wm J. Behan,
L. F. Eshleman,	Chas Chaffe,
C. C. Jurey	Wm Hartwell,
J. Leeds,	A. T. Lamb,
Louis Bush,	A. Brittin,
John I. Adams,	R. T. Buckner,
Chas E. Black,	O. Hopkins,
Jno. V. Richards,	Thomas Day,
Sam'l Delgado,	John P. Richardson

Jas T. Rodd.

10 janv—1an

PILULES PURGATIVES

A L'EXTRAIT D'ÉLIXIR TONIQUE ANTI-GLAIREUX du Dr GUILLIÉ

Préparées par PAUL GAGE, Pharmacien, seul propriétaire, rue de Grenelle-St-Germain, PARIS

L'action de l'Élixir Guillié est toujours bienfaisante. Comme Purgatif, il est tonique en même temps que rafraîchissant; il aide et corrige toutes les secrétions et donne de la force aux organes. N'exigeant pas de diète sévère, il peut être administré avec un égal succès aux enfants et aux vieillards sans craindre aucune espèce d'accidents.

Une expérience de plus de soixante années a démontré que l'ÉLIXIR GUILLIÉ était d'une efficacité incontestable contre toutes les FIÈVRES ÉPIDÉMIQUES, DYSSENTERIES, CHOLÉRA, AFFECTIONS GOUTTEUSES et en général comme dépuratif dans toutes les MALADIES CONGESTIVES.

Les Pilules d'Extrait d'Élixir du Dr GUILLIÉ contiennent, sous un petit volume, toutes les propriétés tonti-purgatives et dépuratives de cet Élixir. Elles conviennent surtout à la classe ouvrière, à laquelle elles évitent les dépenses considérables des maladies et les pertes de temps.

Dépôts à New-Orléans: chez MM. CARROUCHÉ, NADAL, E.-J. HART & Cie; — St-Cyr: FOURCADE, I. LYONS.

CHARTE.

ETATS-UNIS d'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE, VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU QUE CE VINGT-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire dument accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés:

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant, mutuellement, et en liant aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possèdera le droit de succession; elle pourra aster des contrats, poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par le Direction; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des biens meubles et immeubles; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation; faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation; exercer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication du vinaigre et celle de tels autres produits qui en découleront. Pour cela elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication; elle acquerrera, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires; elle exécutera tous les travaux et accomplira tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisée en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement reçues ou acquises par la corporation, ainsi qu'en feront foi les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation aura la faculté d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et pourra émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possèdera ou tera partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation; et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second Lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections, une majorité des votes élira; et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par celui-ci; mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour précisé, une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation: Emile L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc; et, durant le terme de ladite Direction, M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions de deux offices et tous les officiers, agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein; de changer ou destituer ou de rappeler tous les règlements ainsi que ceux qui l'exigeront les affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites; de même une cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui en posséderont les trois-quarts, comme montant, des actions du capital, après un avis préalable de trente jours de ladite convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir; et, en cas de manque d'entente chez eux, ils auront recours à un arbitre

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. George C. Andry et George Grima, tous deux de cette ville, juges compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir entendu la lecture de tout ce qui y a été procédé.

(Signé) A. CARRIÈRE & SONS,
D. A. CHAFFRAIX,
A. A. LELONG,
GILBERT H. GREEN,
C. CAVAROC & SON,
GUSTAVE PITOT,
G. C. ANDRY,
GEO. GRIMA.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication de vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 226, à la page 627 et suivantes.

Signé, GEO. GUINAULT. Sous-annotateur

Nouvelle-Orléans, Lne, 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enliassé en mon bureau.

EDGAR GRIMA, notaire.

Nouvelle-Orléans Lne. 24 janvier 1884.

ASTHMES

OPPRESSISON Toux, Rhumes, NEVRALGIE Catarrhes

La fumée étant ASPIRÉE pénètre dans la poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes respiratoires.—Dans toutes les pharm. de France, 3 fr. la boîte—PARIS, vente en gros, J. ESPIC. 128, r St-Lazarre.—Exiger cette signature sur chaque cigarette.

PAPIER FAYARD et BLAYN

Contre les RHUMES, maladies de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, [illegible] ŒILS de PERDRIX. Dépôt central, rue St-Merri 30, à Paris. New Orleans M.M. [illegible] Carrouché—et dans toutes les Pharmacies.

Les Seuls Véritables DRAGÉES & SIROP DÉPURATIFS IODURÉS DU Dr GIBERT

Membre de l'Académie de Médecine et Médecin en Chef de l'Hôpital St-Louis

GUÉRIT SUREMENT ET RADICALEMENT

les AFFECTIONS RHUMATISMALES, les MALADIES de la PEAU les plus INVÉTÉRÉES, les DARTRES, SCROFULES, ENGORGEMENTS, ULCÈRES, VICES du SANG, et tous les Accidents provenant des Maladies contagieuses syphilitiques récentes ou anciennes, et qui ont été rebelles à tout autre traitement.

Les DRAGÉES DÉPURATIVES du Dr GIBERT renferment exactement tous les principes actifs du Sirop. En raison de leur petit volume, elles sont d'un emploi extrêmement commode et agréable, et conviennent spécialement aux Dames, aux personnes qui voyagent ou que leurs occupations obligent à manger au dehors, et à celles qui recherchent un traitement discret.

Paris, Pharmacie BOUTIGNY, DESLAURIERS Succr, 31, r de Cléry

Et dans les principales Pharmacies et Drogueries de l'Univers.

Compagnie d'Assurances "TEUTONIA" DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Dixième état de situation annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

PRIMES REÇUES durant l'année expirant le 31 décembre 1883.

Risques d'incendie		$240.034 65
Risques maritimes		48,109 93
Risques de rivières		26,973 43
		$315,118 00
A déduire:		
Pertes sur l'incendie, payées	$55,402 76	
Pertes sur les mers, payées	18,327 09	
Pertes sur les rivières, payées	13,974 00	
Escomptes et commissions	38,710 84	
Réassurances	36,631 72	
Primes remboursées	13,921 01	
Agences et dépenses	1,584 47	
Taxes et licenses	11,585 36	
Dépenses, moins l'intérêt	1,675 32	
Pertes non ajustées	14,250 48	
		206,063 05
		$109,054 95
Réserves pour les risques non échus, 31 décembre 1883	$66 909 95	
Dix pour cent intérêt sur le fonds capital et 5 pour cent sur les primes de participation nettes	30,145 00	
Versement au fonds de réserve	5,000 00	
Réserves pour les pertes non ajustées	7,000 00	
	$109 054 95	

ACTIF.

Comptant en caisse	$45,166 71
Bons des Etats-Unis	95,850 00
Bons consolidés de la ville	43,125 00
Autres bons et actions	19,230 00
Prêts sur hypothèques	39,[illegible]99 99
Bons à primes	13,106 41
Prêts sur nantissement	111,124 24
Primes en voie de perception	35,751 53
Immeubles, 35 rue du Camp	32,750 00
Meubles de bureau	1,000 00
	$436,903 88

PASSIF.

Capital-actions	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour des primes non échues	66,909 95
Intérêt et dividende non payé	1,099 45
Pertes non ajustées et non payées	21,250 48
Intérêt et dividende dû en janvier 1884	17,645 00
	$436,903 88

Ce qui précède est une copie juste et correcte des livres de la Compagnie.

WM. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice-Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment, devant moi, notaire

ANDREW HERO, Jr., Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 10me jour de janvier 1884, mettant de côté une réserve de $5,000, a résolu de déclarer un second intérêt semi-annuel de CINQ pour cent, faisant DIX pour cent par an sur le capital-action; et un dividende de CINQ pour cent aux actionnaires, en outre des QUINZE pour cent de réfaction déjà accordé sur leurs primes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payable comptant sur demande.

—DIRECTEURS—

H. BUDDIG,	J. H. KELLER,
J. B. CAMORS,	C. H. MILLER,
M. FRANK,	JOHN NELSON,
E. FRANK,	FRANK RODER,
R. FROTSCHER,	J. E. RENGSTORFF
F. FISHER,	F. RICKERT,
H. B. GOGREVE,	L. P. ROUQUETTE,
S. GUMBEL,	A. G. RICKS,
A. J. GOMILA,	WM. B. SCHMIDT,
GILBERT H. GREEN,	H. SCHULTZE,
S. HYMAN,	LOUIS SCHWARZ,
KLUSU KEIFFER,	X. WEISSEN

17me Etat de Situation Annuel DE LA Compagnie d'Assurances Germania DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.

Primes sur l'incendie		$121,774 17
Primes sur les mers		7,055 49
Primes sur les rivières		4,523 09
Primes brutes pour l'année 1883		$133,352 75
Ajoutez les risques courant pour l'année 1882		30,212 30
		$163,565 05
Ajoutez l'intérêt et les profits et pertes	$28,675 61	
Moins les dépenses	10,652 83	18,022 78
Total		$181,587 83
Pertes payées—sur les risques contre l'incendie	$49,712 05	
Sur les risques maritimes	1,C40 01	
Sur les risques de rivières	268 69,	
	$51,020 75	
Réassurances, réfactions et primes remboursées	45,461 72	
Taxes et souscriptions	5,017 38	101,49985
Profits		80,08798
Réserve pour les primes non expirées	$25,430 00	
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes	10,916 87	
Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883	10,000 00	
Dividende, de cinq pour cent dû en janvier 1884	10,000 00	
Fonds de réserve	11,800 00	
Surplus	1,941 11	
	$80 087 98	

ACTIF.

Billets reçus pour des primes	$850 00
Primes en voie de perception	27,476 62
Prêts et hypothèques	19 932 88
Prêts sur nantissements payables sur demande	27 250 00
Bons des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat	90,090 00
Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles	69,097 74
Actions de Banque et autres	25,075 00
Meubles de Bureau	1,638 80
Argent en caisse et dans les banques	12,586 94
Total	270,987 98

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.

H. ZUBERBIER, Président,
J. HASSINGER, Vice-Prés.
EML. WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi à la Nouvelle Orléans le 12me jour de janvier 1884.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux actionnaires, en outre QUINZE POUR CENT de réfaction déjà payé sur leurs primes nettes de participation l'année finissant le 31 décembre 1883, payable sur demande.

Chemin de fer du rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le [illegible] Pontchartrain: distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et de Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Donane, Donane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue de [illegible], vis-à-vis la Douane. La même [illegible] sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve [illegible] voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ, coin lower Magazine et Harmony Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré [illegible] environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite [illegible] Milneburg au lac Pontchartrain.

ANT. CARRIERE,
E. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 132 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux et Gênes

---

No 9. Commencé le 31 juillet.

FEUILLETON.

Mariages Riches!

MAISON SAINT-REPAIRE.

Par De Coëtlogon.

PREMIÈRE PARTIE.

Suite.

Puis il ajouta plus bas:

—C'est comme le vin, il s'aigrit à la longue!

—Vous êtes galant, répliqua la marquise, en lui lançant un regard courroucé.

Mme de La Moussey allait répondre, et la querelle menaçait de s'envenimer, Mary prit alors la parole, et dit, dans un caressant sourire, à sa mère adoptive:

—Chère mère, ne vous fâchez pas, j'ai une grâce à vous demander.

—Et laquelle, chère enfant? reprit Mme de La Moussey, tout à coup radoucie par la douce harmonie de cette voix qui la suppliait.

Mais Mary, redoutant un refus, fit signe à M. de La Moussey d'être son avocat.

Le marquis se décida à prendre la parole:

—Mary désire tout simplement aller voir le défilé des troupes à Longchamps.

—Le défilé!.... des soldats! s'exclama la marquise. Ah! bon Dieu! et avec qui?

—Avec vous ou moi, peu importe! répliqua M. de La Moussey.

—Je ne veux pas qu'on voie Mary sans moi, reprit aigrement la marquise. Vous connaissez mes principes à ce sujet.... et j'ai mes crèches à visiter aujourd'hui.

L'humeur batailleuse de M. de La Moussey reprenait le dessus devant cet échec. Il riposta vivement:

—S'il s'agissait d'aller admirer ou applaudir des jockeys, vous seriez déjà sous les armes.

—Les jockeys! je vous attendais-là, reprit-elle avec feu. Quand les jockeys, comme vous les appelez, se nomment le duc de Sauvigny, non seulement on peut se déranger pour aller les voir courir avec votre ami, M. de Lavandan, mais encore les inviter à dîner. Ne soyez donc pas étonné si le duc est des nôtres ce soir.

—A votre aise, fit le marquis; je le regrette, mais je dînerais à mon cercle.

—Aux Ganaches, sans doute! reprit d'un air méprisant la marquise.

—Oui, madame, aux Ganaches, où les discussions extra-parlementaires sont interdites.

Mary, voyant que les deux interlocuteurs commençaient à s'échauffer, voulut intervenir. Mais M. de La Moussey, dont la bile était surexcitée, lui dit:

—Laisse-nous, mon enfant, j'ai à causer avec Mme de La Moussey.

Mary se retira, en jetant un regard suppliant à son père adoptif.

La marquise, en voyant ce tête-à-tête menaçant, qui devait amener une explication, voulut battre prudemment en retraite et dit plus doucement:

—Ah çà! sur quelle herbe avez-vous marché ce matin, que vous prenez ce ton de Jupiter en courroux? Voyons, qu'y a-t-il?

—Il y a, madame, puisque vous me forcez à vous le dire, que vous menez les choses avec une légèreté, une précipitation regrettables; je vous ai prévenue des bruits qui couraient sur votre duc, ce qui ne vous empêche pas de l'introduire de plain-pied dans notre intimité

—Des bruits, des propos en l'air, reprit la marquise Oh! si on écoutait tous les cancans qui se font, il n'y a pas un homme à qui l'on ouvrirait sa porte et donnerait sa fille en mariage. Après tout, voyons, qu'est-ce que l'on dit de ce pauvre duc? formulez vos accusations...il n'a pas de fortune?...Après? Mary en a pour deux. Il a mené grand train? Il a eu des amourettes? Il n'en aura que plus d'expérience...Mais au moins lui, c'est un nom, un titre! il est charmant de sa personne, instruit, intelligent, bien pensant. Avec la dot de Mary, un homme de son rang peut arriver à tout; avant un an, s'il le veut, il sera ministre plénipotentiaire.

—Vous oubliez, objecta M. de La Moussey, sa maîtresse, dont tout le monde parle et avec laquelle il s'affiche.

—D'abord, vous n'en savez rien s'il s'affiche, dit Mme de la Moussey, ce sont des ondit; ensuite, je l'admets, eh bien! à mon humble avis, il vaut mieux avoir des maîtresses avant qu'après, entendez-vous, monsieur de La Moussey? Attrape! ajouta-t-elle tout bas.

Sans répondre à cette attaque, le marquis demanda:

—Et si Mary avait distingué quelqu'un?..

—Vous a-t-elle fait ses confidences? reprit Mme. de La Moussey.

—Non, mais je suis assez perspicace pour deviner les choses, sans qu'on me les dise.

—Voyons les découvertes de votre perspicacité, dit assez aigrement la marquise.

—J'ai cru remarquer, fit le marquis, qu'elle ne voyait pas d'un œil indifférent un jeune capitaine...

—Nous y voilà, accentua Mme. de La Moussey, M. de Lavandan, n'est-ce pas? Sans sou ni maille,

—Il est capitaine, madame.

—Et vous croyez bonnement que j'accorderai Mary et ses 400,000 livres de rentes à un officier sans fortune! car enfin, de deux choses l'une, ou il donnera sa démission en se mariant, et alors il dira comme vous, tonte sa vie, en poussant des soupirs: "Mon casque! ma cuirasse!" ou il continuera à servir, et voilà Mary, courant les garnisons. Me voyez-vous, s'écria avec indignation Mme de La Moussey, passant mes étés à Tarascon ou à Libourne? Car vous pensez bien que, Mary établie, je n'irai plus m'enfouir dans votre gentilhommière de La Moussey.

—Vous comptez alors vous occuper personnellement, interrogea d'un air railleur M. de La Moussey, du bonheur intérieur de votre futur gendre?

—C'est ma prétention, monsieur. Il saura m'apprécier; tout le monde n'a pas vos injustes préventions, fit la marquise piquée.

M. de La Moussey s'inclina en disant:

—Si vous m'abandonnez pour suivre vos enfants, je saurai accepter le sacrifice.

Mme de La Moussey, de plus en plus surexcitée par ces sarcasmes, s'écria:

—Si vous aimez la campagne, comme un Cincinnatus en retraite, libre à vous! Moi, j'aime le monde, la représentation, le faste. Mon gendre sera ambassadeur, n'importe où, ça m'est égal; mais au moins, j'aurai un théâtre digne de mon rang. Vous, restez, si vous le voulez, dans vos vieilles tourelles, relevées grâce à l'or de mon parent lord Weighton, ne l'oubliez pas....Qui, grâce à lord Weighton!

—Permettez, reprit le marquis, s'animant à son tour, rétablissons les faits. Quand nous nous sommes décidés à adopter cet enfant, croyez-vous qu'il ne m'en a pas coûté de donner mon nom à une jeune fille, dont personne n'a jamais connu la véritable mère?

—S'il vous en a coûté, monsieur le marquis, il me semble que vous êtes joliment rentré dans vos débours! Nous vivions de privations à la Moussey, aujourd'hui nous sommes riches et considérés. Vos aïeux, rentoilés et revernis à neuf, vous sourient dans leurs cadres, et vous fumez des régalias, du matin au soir. Pour Dieu! que voulez-vous de plus?

—C'est cela, madame, reprit le marquis, dites donc, de suite, que j'ai fait argent de mon nom,.... Reprochez-moi ma bonne action.

—C'est une bonne action qui vous est échue en partage, le jour où vous avez épousé une parente de lord Weighton.

—Parente, si l'on veut; dites cousine éloignée de la femme, fit M. de la Moussey.

—Sa femme et moi, nous ne faisions qu'une, répliqua la marquise.

—Alors, il a dû être heureux l'Anglais! ajouta M. de La Moussey, en haussant les épaules.

Puis, il prit son chapeau et, au moment où il s'éloignait, il dit au maître d'hôtel qui venait prendre ses ordres:

—Vous mettrez un couvert de plus.

—Non, un de moins, dit la marquise, en intervenant.

—De plus, appuya M. de La Moussey.

—Vous ne dînez donc plus aux Ganaches?

—Non, fit le marquis en se retournant, je vais chercher du renfort au quartier du quai d'Orsay.

—Que signifie cette plaisanterie? interrogea Mme de La Moussey.

—Que vous aurez à dîner M. de Lavandan, fit-il en fermant la porte.

Quand M. de La Moussey fut parti, la marquise ne put contenir sa mauvaise humeur, et se promenant dans le salon d'un pas saccadé, elle faisait éclater son mécontement!

—Ah! vous voulez la guerre, monsieur de La Moussey. Eh bien, soit! vous l'aurez. Bataille! et nous verrons qui remportera la victoire. Un capitaine! Non, décidément, on n'épouse pas un capitaine... Cependant, ajouta-t-elle, après un moment de réflexion, si ce qu'il a dit était vrai, si réellement Mary avait une inclination pour!... Non, non, ce n'est pas possible, je m'en serais aperçue... C'est égal, prenons toujours nos précautions... Je veux que Mary soit duchesse!

Elle sonna et fit demander Mlle Clotilde Verdalle qui s'empressa de se rendre à cet appel.

Dès qu'elle aperçut la jeune gouvernante, elle l'invita à s'asseoir et lui dit:

—Je profite de ce moment de liberté pour vous dire d'abord que je suis satisfaite de votre manière d'être, de votre zèle, et j'ai remercié Mme de Chantage de m'avoir fait faire votre connaissance.

—Mme de Chantage est trop bonne reprit Clotilde Verdalle, et mon plus grand désir est de me montrer digne de la confiance qu'elle a bien voulu me témoigner.

—Je veux vous donner une preuve qu'elle est entièrement à vous, et je vais vous ouvrir mon cœur, pour que vous puissiez nous aider dans l'exécution de nos projets.... Nous songeons à marier Mary, et, quoiqu'il n'y ait rien de formellement arrêté, je viens faire appel à votre discrétion.

—Pour cela, madame, il est inutile de me la demander, elle sera complète et absolue.

—Je n'en doute pas: c'est surtout votre bon concours que je réclame pour que le cas échéant, vous puissiez agir adroitement sur l'esprit de Mary, en faveur du prétendu que nous pourrions désirer.

En entendant cette proposition si nettement formulée, Clotilde ne put dissimuler sa répugnance et répondit:

—Je dois dire loyalement à madame la marquise que je ne saurais me mêler de pareilles questions, ne me reconnaissant pas le droit de peser sur des sentiments intimes, qui ne relèvent que de la conscience et du cœur.

—Je ne veux pas, chère demoiselle, vous imposer dans ma maison un rôle fâcheux; je ne vous parle nullement de violenter les intentions de ma fille; mais, sans alarmer votre conscience, vous pouvez, par vos bons conseils, contribuer au bonheur de Mary, qui n'a que vous et moi pour la diriger. Je ne vous demande qu'une chose, prémunir Mary contre les idées de M de La Moussey qui ne sont pas les miennes. Soyez sûre que je saurai reconnaître....

Mais Clotilde l'interrompit en disant:

—Madame, je ne voudrais pas....

Sans la laisser achever, la marquise n'en continua pas moins:

—C'est bien! c'est bien!.... Mme de Chantage m'a mis au courant de tout.... Je sais que vous désirez épouser un homme de lettres; que votre fortune à tous deux est le seul obstacle.......

—C'est vrai, madame, répondit Mlle Verdalle.

—Eh bien! comptez sur moi pour aplanir cette difficulté, nous arrangerons tout cela.

Un valet de pied, venant annoncer que la voiture était avancée, interrompit cette conversation, dont les derniers mots avaient été entendus par Mary, qui ouvrait en même temps la porte du salon donnant sur le jardin.

Mme de La Moussey, en apercevant Mary, lui dit:

—Enfin, te voilà, petite rancunière. Allons embrasse moi. Tu sais bien que c'est mon jour de visite à la crèche, je réparerai cela à la première revue, malgré mon peu d'entraînement pour les soldats. Ah! si les jeunes filles savaient! Que de déceptions sous ces habits à galons d'or! Aussi, mon enfant, si tu m'en crois, tu n'épouseras jamais un officier. Les colbacks ne sont pas plus faciles à diriger que les casques, vois-tu, c'est toujours le sabre de Damoclès suspendu sur votre tête, et pour toute l'existence! toute l'existence! termina-t-elle en l'embrassant, puis elle disparut.

En voyant sa mère adoptive s'éloigner, Mary murmura toute pensive:

—Les colbacks!....que veut-elle dire?

Clotilde, qui s'était tenue à l'écart pendant toute cette petite scène de famille, se rapprocha vivement de Mary en lui disant:

—Allons, pas de tristesse, ça n'en vaut pas la peine! Je ne vais pas à la revue, moi, et, cependant, je suis tout heureuse.

—Je sais pourquoi, reprit Mary.

—Pourquoi? interrogea Clotilde.

—Parce que vous aimez et que l'on vous aime.

Et comme Clotilde faisait un geste de dénégation, Mary continua:

—Oh! ne me dites pas non; au moment où j'entrais, j'ai entendu...., et on a bien raison de vous aimer,,.,.., vous en êtes digne! Moi aussi, fit-elle en lui tendant la main, je vous aimerai. Le voulez-vous? J'ai besoin d'une amie.

—Je voudrais mériter votre affection, répondit Clotilde en l'embrassant, et j'y travaillerai de mon mieux.

La glace était rompue. C'étaient désormais deux amies qui causaient ensemble, et Mary, se laissant aller au besoin d'épanchement qui agitait son cœur, reprit avec abandon:

—Voyez-vous, Clotilde, laissez-moi vous appeler ainsi, mon père et ma mère d'adoption m'aiment, je le sais, mais cela ne me suffit pas. J'ai besoin d'une amie, avec qui je puisse ouvrir mon âme et babiller à mon aise.

—Vous avez donc de gros secrets? demanda Clotilde Verdalle.

—Non, reprit Mary, seulement, j'ai besoin d'une confiante intimité pour donner carrière à de vagues pensées intimes que je n'analyse pas, mais qui me troublent et qui m'obsèderont moins, je le pense, quand je pourrai en parler tout bas avec une amie.

—Des rêves de jeune fille, dit Clotilde en souriant.

—Je crois qu'en ce moment on s'occupe de me marier, continua Mary.

—Vous êtes, en effet, à un âge où les parents doivent songer à l'avenir de leur enfant, pour vous surtout qui possédez une grande fortune.

—Trop grande, hélas! dit Mary avec un gros soupir.

—Votre mari ne s'en plaindra pas.

—C'est ce qui m'effraie, j'ai peur que l'on ne veuille m'imposer un mariage de convenance avec quelque grand nom comme on dit, avec un homme que je n'aimerai pas, que je ne pourrais aimer, et qui ne verra en moi que la riche héritière.

—Pourquoi ces tristes pensées? reprit Clotilde. Vous êtes jeune, charmante, et vous serez certainement aimée pour vous-même comme vous méritez si bien de l'être.

—Qui sait? répliqua tristement Mary, on ne me consultera pas. Je connais ma mère, elle veut que tout plie sous sa volonté, et c'est un mari à son goût qu'elle choisira, ça me fait trembler.

—Le marquis est là, objecta Clotilde, il vous aime, vous ne craignez pas un caprice de sa part, et vous ne serez pas sacrifiée.

—Il est bon, mon père, il prendra mon parti, je le sais, je résiste, il se fâchera même, montera sur ses grands chevaux, puis, après une charge à fond, comme il dit, croyant l'ennemi vaincu, il se retirera sous sa tente, et, pendant ce temps-là, ma mère marchera à son but et fera signer le contrat.

—De nos jours, on ne marie pas une jeune fille malgré elle.

—Il faudra lutter alors, c'est ce qui m'effraie, reprit Mary, surtout n'étant pas sûre d'avoir une alliée.

—Le danger n'est pas encore proche, chassez donc ces vilaines idées, essaya d'insinuer Clotilde, pour calmer la jeune fille qui semblait très émue.

—Je le sens qui s'avance, et je voudrais tant être aimée! reprit mélancoliquement Mary.

—Vous le serez.

—Oui, mais.... pour moi!

—Tranquillisez-vous: avec votre excellent cœur et votre ravissante figure, les plus ambitieux oublieront que vous êtes riche pour ne voir que vos qualités, et c'est vous, vous seule que l'on aimera.

Malgré ces encourageantes paroles, Mary restait préoccupée et murmurait:

—Je ne veux pas qu'on me marie malgré moi, je veux aimer mon mari.

—Vous l'aimerez et il vous adorera, fit Clotilde en riant, et en attendant faisons un peu de musique.

—Volontiers. Mais que jouer? fit Mary en se mettant au piano, et ses doigts, en courant machinalement sur les touches du clavier, firent résonner une éclatante fanfare.

—Voilà un joyeux allegro qui n'a rien de solennel ni de mélancolique, reprit Clotilde, et je vois que vos idées sont plus gaies. Bravo!

Mary n'attaqua que plus vivement sa musique guerrière, qui chantait sous ses doigts et elle dit:

—Est-ce gai, frais, vif? Il semble qu'on entend les oiseaux chanter au lever du soleil. C'est le réveil de la cavalerie, ajouta-t-elle avec un bon sourire, en faisant éclater les notes cuivrées de la fanfare.

—C'est charmant, en effet, répliqua Clotilde, en remarquant avec plaisir la transformation soudaine de la figure de Mary, qui, de triste, était devenue rayonnante.

—Ecoutez encore cela, fit Mary, en continuant de faire vibrer sous ses doigts un air joyeux. Qu'en dites-vous?

—Je me rappelle, c'est l'ouverture de Fra Diavolo.

—Mais non, reprit Mary avec feu, vous n'y êtes pas du tout; c'est le boute-selle; on croit voir les cavaliers courir à leurs chevaux. Entendez.... tout le monde est en mouvement....on va.... on vient, on s'agite; c'est d'un entrain à vous donner envie de partir aussi..... Malheureusement, il faut rester.

Et sa tête se pencha pensive sur son piano, qu'elle ne frappa plus de ses doigts roses.

(A continuer)